

Snes Versailles

N° 2 octobre 2008

ECOLE, METIERS, SALAIRES **Dimanche 19 octobre Paris** **Manifestation nationale**

Sommaire:

1)pages 2, 3 et 4

bilan de rentrée

2)page 3

*Le Snes un outil
indispensable*

3)pages 5 et 6

baccalauréat

4)pages 8 et 9

nous joindre

5)page10

*Hors classe cer-
tifiés*

5)page 11

Rémunération

6)pages 12 et 13

*agregés hors
classe et liste
aptitude*

7)pages 14 et 15

*Entrée dans le
métier, TZR
mouvement In-
tra*



DÉPART 13 H

PLACE D'ITALIE

AV DES GOBELINS, BD PORT
ROYAL, BD ST MICHEL, BD ST
GERMAIN, PONT SULLY BD
HENRI IV

ARRIVÉE

PLACE DE LA BASTILLE



« **Une Académie en pointe** » : c'est ainsi que le Recteur qualifie l'Académie de Versailles dans son dossier de presse de rentrée ...

Effectivement, la rentrée est « en pointe », marquée par les conséquences désastreuses des choix du Gouvernement: suppressions massives des emplois publics aggravées par l'inflation des heures supplémentaires présentées comme seul remède possible à la baisse du pouvoir d'achat, volonté de remodeler le système éducatif, nos métiers, nos services et nos statuts.

Il s'agit de décliner une conception de l'École ségrégative dont les jeunes issus des milieux défavorisés sont les premières victimes et qui va à l'encontre de la conception du service public d'Éducation que le Snes défend.

Hormis dans les Yvelines aucun CTPD, aucun CDEN ne s'est tenu sur le bilan de la rentrée. Dans certains départements (Essonne, Val d'Oise) les CTPD sont prévus pour le mois... de novembre !

Au niveau académique le CTPA est fixé au 15 octobre. Malgré nos multiples demandes, le Rectorat et les Inspections d'Académie refusent de fournir des informations précises et des bilans chiffrés sur l'état de la rentrée (notamment le ratio HP / HS constaté à cette rentrée par rapport aux prévisions de février).

Le bilan que nous établissons se fait à partir des remontées, nombreuses, des établissements et des personnels.

1) Suppressions de postes fixes : ampleur inégalée et effets désastreux

Au total, Versailles a perdu pour la rentrée 2008 plus de 900 postes fixes dans les établissements (plus de 2000 postes en 4 rentrées) .

La volonté du Recteur et des IA de ne pas prendre en compte

pour la phase intra les refus d'HS exprimés collectivement par les collègues – ce qui aurait permis de rétablir des postes – l'obstination de différer jusqu'en septembre les transformations d'HS ont conduit :

- à un mouvement intra quasi bloqué (voir article Intra page 15) ;



- à l'implantation de moyens provisoires qui supplantent les postes définitifs et fragilisent le travail en équipe ;

- à l'aggravation des conditions d'affectation et d'exercice pour la plupart des collègues et en particulier les TZR y compris les néo titulaires, contraints d'ac-

cepter des HS (voir article page 14)

Au-delà de la rentrée 2008, la destruction des postes se poursuit avec la mise en œuvre de Révision Générale des Politiques Publiques de 2009 à 2012 (la RGPP) .

La publication des orientations du budget 2009 confirme une nouvelle saignée dans l'Éducation et dans le second degré en particulier. La réforme des lycées sera aussi un des moyens de récupérer des emplois (4000 emplois sont déjà récupérables à partir des premières annonces sur la Seconde !).

2) La volonté d'optimiser les moyens dans les établissements se traduit par :

- la hausse sensible des effectifs par classe : les seuils de 30 en collège et de 35 en lycée sont quasiment banalisés dans de nombreux établissements ;

-le non respect des horaires réglementaires (par exemple en Langues vivantes) ;

- la poursuite de disparition d'options ;

- le resserrement de structures avec des regroupements pédagogiques aberrants (L / ES ou 1ère et 2ème langue par ex)

Ainsi, les conditions d'apprentissage des élèves en classe se détériorent tandis que s'alourdit la charge de travail des enseignants.

Suite page 4

LE SNES UN OUTIL INDISPENSABLE AU SERVICE DE LA PROFESSION ET DU SERVICE PUBLIC

Face à des agressions

d'un niveau sans précédent..

En cohérence avec des régressions budgétaires massives (13 500 postes supprimées à la rentrée 2009) , le pouvoir remet en cause nos enseignements , nos garanties statutaires, (mutations, carrières), en résumé notre métier : la réforme des lycées s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Inscrire notre combat dans la durée :

Il faut dépasser le stade utile mais insuffisant des réactions individuelles ou ponctuelles .

Pour cela le **Snes est l'outil irremplaçable** pour réagir sur tous les terrains et dans la durée.

Son efficacité tient à la contribution de chacun de vous : dans l'action, dans la réflexion, mais aussi

en se syndiquant.



Cotisation syndicale

« trop chère » ?

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant de la cotisation: ainsi une cotisation de 105 € (certifié 1^{er} échelon) ouvre droit à 69.30 € de réduction d'impôt et ne « coûte » donc en réalité au final que 35.70 €

Il est possible de payer en 6 prélèvements fractionnés.

A quoi sert la cotisation syndicale?

Le SNES a besoin des cotisations des adhérents pour ses publications, son site Internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux, ...), pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires.

Ce sont ses seules ressources car il ne reçoit aucune subvention directe de l'État. Les comptes, vérifiés par un expert comptable indépendant sont publiés à chaque congrès.

C'est ce qui fait sa force et fonde son indépendance.

Adhérer réadhérer au Snes

Sur notre site www.versailles.snes.edu

suivre lien adhérer au Snes

puis télécharger

bulletin adhésion et barème des cotisations

Le Snes outil et propriété des syndiqués

A chaque échelon, les décisions sont prises démocratiquement en essayant de rassembler l'ensemble des adhérents et au-delà la majorité de la profession. Le Snes est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il tente de rassembler bien au-delà.

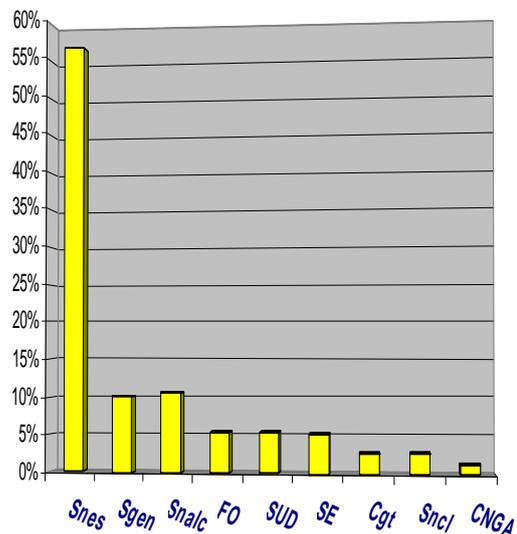
Dans l'établissement, c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous les collègues que se décident les actions à mener.

Cette année, à l'occasion du congrès et de l'élection des directions départementale, académique, et nationale, les syndiqués trancheront sur les positions et les orientations futures du Snes .

Le Snes syndicat majoritaire

CAPA académie de Versailles

Résultats en %



3) La généralisation de l'accompagnement éducatif dans les collèges / les « stages d'été » dans les lycées

- **en collège** : Le premier bilan que l'on peut tracer est loin des déclarations médiatiques du Ministre et de l'apologie du « nouveau droit » offert à tout élève.

La généralisation de l'accompagnement éducatif se fait d'une manière opaque et variable d'un établissement à l'autre. Le dispositif est devenu un vrai fourre-tout. Tantôt, il n'est que le regroupement de tout ce qui se faisait avant en matière de soutien. Ailleurs, il s'agit des clubs du Foyer Socio-éducatif (heures traditionnellement assurées de manière bénévole) ce qui pose la question fondamentale du devenir du FSE. Il peut aussi s'agir de véritables projets.

La mise en place de cet accompagnement ne peut en aucun cas se substituer à des enseignements ou des activités scolaires réglementaires non assurées (ateliers artistiques, chorale, dédoublements, pratique sportive...)

L'accompagnement éducatif est avant tout un outil politique : à destination de l'opinion publique d'abord, à qui on essaie de faire oublier les suppressions de postes et surtout les conditions de travail désastreuses des personnels et les conditions d'apprentissage dégradées pour les jeunes.

A destination des collègues ensuite, qui y voient pour certains un moyen de revaloriser un pouvoir d'achat en chute libre.

Il a pour effet de placer hors temps scolaire, et à moindre coût une remédiation qui devrait être inscrite dans les emplois du

temps des élèves et des professeurs.

- **en lycée** : ce dispositif - pendant de l'accompagnement éducatif en collège - a été mis en place dans 32 lycées dans l'académie (8 par départements) : il est censé, par le biais de stages d'accueil, remédier aux difficultés scolaires d'élèves volontaires.

Le Recteur dresse, dans son dossier de presse, un bilan positif des stages d'accueil de la fin août « 1290 élèves et 172 enseignants volontaires auraient été concernés ». La réalité est bien loin de ce succès affiché !

Ainsi, dans le département des Yvelines : sur les 8 lycées, 6 ont refusé en conseil d'administration de mettre en place le dispositif ; 2 établissements ont été concernés, uniquement sur la dernière semaine d'août, soit 80 élèves au maximum et 14 enseignants. Les élèves qui se sont présentés ne sont d'ailleurs pas les élèves ayant le plus de difficultés...

Enfin, l'Administration passe sous silence le fait que ces 32 lycées ont fait l'objet de 120 suppressions de postes fixes lors de la préparation de rentrée!

4) La suppression de la carte scolaire : le renforcement des inégalités sociales et territoriales comme avenir du service public d'éducation !

Depuis l'annonce de la suppression de la carte scolaire par Xavier DARCOS, Recteur et Inspecteurs d'Académie se refusent à présenter un bilan précis, établissement par établissement, du nombre de demandes de dérogations et de la réponse donnée. La « nouvelle liberté » offerte aux familles et tant vantée, s'exerce donc dans la plus grande opacité!

L'Administration tient un double discours. Aux parents, on affirme qu'ils auront le choix, et l'on se félicite de la flambée des demandes de dérogations. Aux organisations syndicales, on expose les



critères, évidemment « sociaux », qui seront appliqués, on explique qu'un « pilotage » des affectations va renforcer la mixité, et l'on rétorque à ceux qui dénoncent la concurrence à venir entre établissements, qu'« un dispositif de mobilisation pédagogique » va rendre attractifs les établissements qui ne le sont pas.

On peut rejoindre l'Administration au moins sur un constat : le nombre de dérogations augmente : l'évitement scolaire est encouragé !!

A Versailles, la seule limite à la satisfaction des demandes des familles est de ne pas dépasser les capacités d'accueil des locaux. Les dérogations sont ainsi passées de 4,5% des effectifs en 2006-2007 à 9,7% en 2008-2009

Faute d'information complète et sincère de la part de l'Administration, nous ne pouvons nous appuyer que sur quelques exemples.

Voir ci-contre

UNE ACADÉMIE À LA POINTE ...DES DÉGRADATIONS (SUITE)

Les moyennes ne signifient d'ailleurs pas grand chose : dans l'académie de Versailles, si pour une centaine de collègues, on arrive à un équilibre entre les entrées et les sorties, les phénomènes d'évitement et d'attractivité se sont renforcés sur quelques établissements (certains ont perdu plusieurs dizaines d'élèves comparativement aux chiffres prévisionnels de la préparation de rentrée).

Tout montre que les critères sociaux invoqués par le Ministère ne sont pas pris en compte, ou qu'en tout cas, ils ne contribuent en rien à la « mixité sociale », tandis que les établissements évités risquent de se transformer en ghettos et que leurs équipes pédagogiques sont sans vergogne culpabilisées par l'Administration. Ainsi plus de 80% des motifs (il y a 5 critères) à l'appui d'une demande de dérogation ne relèvent pas d'un critère médical (handicap) ou social (élève bousier).

L'assouplissement de la carte scolaire donne aussi une liberté à l'Administration pour affecter les élèves en fonction des places disponibles... Pour optimiser les moyens, on se refuse à ouvrir des classes là où il y a des élèves, et on

les affecte dans des lycées éloignés. Quand elle est décidée, l'ouverture de divisions s'effectue dans la précipitation, sans cohérence et à vue, au mépris des décisions prises en février / mars et la pression est exercée pour que les heures soient prises en HS par les personnels.

Le Recteur et les IA nous donnaient l'assurance l'an dernier que les moyens de ces établissements ne seraient pas diminués. Qu'advient-il des collèges et des lycées les moins réputés, aux effectifs en chute libre ? En *off*, les services de l'Éducation Nationale, et ceux des collectivités territoriales envisagent de fermer certains de ces établissements.

La présence du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire n'est donc plus ni un principe ni une garantie. Quelle carte du service public d'éducation prépare-t-on aux enfants, notamment des zones défavorisées, alors que dans le même temps, le privé semble encore tirer profit du système ?

Cette politique inégalitaire et du moindre coût prend des accents de revanche sociale : contre les



profs qui ont porté haut la cause de l'égalité d'accès au savoir et à une culture commune unificatrice de la nation, contre le SNES et la FSU qui ont défendu les droits des élèves et des personnels, contre l'école de la République qui a fait de la laïcité l'instrument du dialogue entre les cultures.

La défense du service public d'Éducation reste bien au centre des actions collectives et notamment de la manifestation unitaire du 19 octobre à Paris.

Article réalisé par Marie Damienne Odent, Jean-François Gay, Maria Bolzinger, Franck Boule Marianne Auxenfans, David Rafroidi, Guy-Eric Lemouland.

Vers la crise du remplacement et l'explosion de la précarité

Les difficultés de remplacement dans l'académie de Versailles, déjà sensibles l'an passé, vont s'accroître cette année. Les sous-recrutements programmés depuis six ans en vertu du dogme budgétaire du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, donc la faiblesse des entrées de nouveaux enseignants à l'Inter, ont entamé considérablement le potentiel de remplacement de l'académie.

La pénurie de TZR qui se manifeste participe de la volonté de confier les missions de rempla-

cement de moyenne et longue durée à des non titulaires, embauchés selon le régime le plus défavorable, la vacance qui n'ouvre aucun droit social (maladie, chômage, retraite), et d'imposer les remplacements au pied levé aux équipes en place dans les établissements.

La question du remplacement qui est un besoin permanent du service public d'Éducation est emblématique de la nécessité de défendre l'emploi public. L'attaquer se traduit par une dégradation des conditions d'études des jeunes et

des conditions d'emploi des personnels, par une remise en cause profonde du métier. Il est essentiel que, dans les établissements, où se manifestent des problèmes de remplacement, lettres, motions, signées en commun par les enseignants et les parents parviennent au Rectorat, soit pour demander la nomination d'un TZR ou d'un non titulaire, soit pour demander la transformation d'une vacance en contrat afin d'éviter une rotation de vacataires.

Tout au long de l'année scolaire 2007-2008, les 3 sections SNES d'Île-de-France (Créteil, Paris, Versailles) n'ont cessé d'alerter le Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) sur la mise en œuvre du bac 2008 dans la région pour des difficultés récurrentes (convocation des examinateurs par exemple) et sur les nouveautés de cette session (réduction du temps de correction dans le cadre de « la reconquête du mois de juin »).

A plusieurs reprises nous avons rencontré le Directeur du SIEC et ses services techniques.

Le SIEC reconnaît un certain nombre de dysfonctionnements dans l'organisation du bac :

Le problème des convocations : les collègues se plaignent qu'il n'y a pas assez d'examineurs convoqués ce qui alourdit la charge de chacun, que trop souvent ils n'enseignent pas en Terminale ou dans la série concernée, voire qu'ils connaissent des collègues qui effectuent leur service en Terminales mais « bizarrement » ne sont pas convoqués parfois depuis plusieurs années...

Le SIEC met en avant la lourdeur des opérations en Région Parisienne avec une multiplication des examens et concours, les examinateurs pouvant se retrouver avec des doubles convo-

Le fonctionnement de *Stéphanie* :

Le logiciel de paiement du bac a connu de très gros dysfonctionnements en 2007 et de nombreux collègues ont dû attendre l'été 2008 pour être enfin payés grâce à des interventions multiples et répétées du SNES. Il semblerait que la situation soit presque apurée...un an après ! (N'hésitez pas à nous contacter si vous n'avez toujours pas été payé pour le bac 2007.)

cations dont certaines sont prioritaires. Mais la principale difficulté reste la mise à jour du fichier des examinateurs (à la mi-novembre). Le SIEC considère que cette responsabilité n'est pas la sienne mais celle des établissements : certains CE mettent ce fichier à jour, d'autres plus ou moins, d'autres pas du tout (voire « planquent des profs » ?!). En l'état, le SIEC reconnaît qu'il n'a pas le « bon vivier ».

Le nombre de copies :

c'est évidemment à lier au nombre d'examineurs convoqués et au temps de correction mais deux autres phénomènes accentuent les difficultés : l'importance en région parisienne des candidatures individuelles et des établissements « hors contrats » (les enseignants de ces établissements ne corrigent pas le Bac...).

L'envoi des examinateurs

dans des centres de correction parfois très éloignés : Le SIEC déclare ne pas disposer pas d'un logiciel adapté (la RATP en vend un : 100.000 euros, trop cher...) et estime que ses services consacrent beaucoup de temps à la détermination des centres de correction...

La plus grosse difficulté pour la session 2008 est venue du calendrier resserré imposé par le Ministère afin de préparer « **la reconquête du mois de juin** » : dispositif expérimental dans 13 départements (il n'y en avait aucun en région parisienne), il doit se généraliser à toutes les académies pour la session 2009.

L'objectif du Ministère étant de maintenir les élèves le plus tard possible en cours.

Nos revendications

Nous devons à nouveau rencontrer le Directeur du SIEC le 9 octobre pour faire un bilan de la session 2008, (voir l'enquête Bac disponible sur notre site www.versailles.snes.edu / rubrique « Lycées collèges rentrée ») et avancer nos revendications :

- Le SIEC doit obtenir une liste complète et à jour des examinateurs. Doivent être convoqués d'abord les enseignants de lycée et de Terminales de préférence. Le SIEC ne doit pas convoquer de stagiaires ni de collègues

ayant une affectation à l'année en collège . Pour les collègues qui ont un service partagé en collège et en lycée nous demandons une attention particulière au moment de l'établissement des listes et bien entendu pas de double convocation Bac/Brevet.

- Les convocations doivent être cohérentes avec le domicile et le logiciel *Stéphanie* doit continuer à être amélioré.

- L'accueil dans certains centres doit aussi être de meilleure qualité.

Enfin la session 2008 a montré qu'il n'était pas possible de mettre en place « **la reconquête du mois de juin** » Elle alourdit de manière considérable la charge de travail : forme moderne du « travailler plus pour ne pas gagner plus... ».

Marie Chardonnet
Jean-François Gay

A travers la réforme des lycées qui s'annonce, l'existence même du bac en tant qu'examen terminal à valeur nationale et premier grade universitaire est menacée:

Tout d'abord la construction des années scolaires dans le cycle terminal (c'est à dire les actuelles classes de Première et de Terminale) sur la base d'une **architecture modulaire** (18 modules semestriels par année, de 3 heures) pose concrètement la pertinence du maintien d'un examen terminal.

Cette architecture modulaire entraîne comme corollaire la nécessité de mettre en place le contrôle continu : il y aurait ainsi le bac du lycée X...prestigieux (avec le bon parcours dans le choix des modules) et celui du lycée Y, ayant moins de valeur...

La logique modulaire s'inscrit ainsi dans le cadre de l'autonomie des établissements et d'une concurrence renforcée entre eux : elle permettrait d'établir qu'un élève qui a tous ses modules...a le Bac : ce qui remet en cause le principe d'un contrôle final et d'un bac à valeur nationale. Le SNES et l'ensemble des collègues sont profondément attachés à un « bac national ». La défense de cette conception a également été au cœur de toutes les luttes lycéennes de ces dernières années.

Un autre enjeu tourne autour de la question **des moyens horaires**.

Selon les annonces faites par Gaudemar au SNES le 16 septembre : il y aurait réduction importante des heures d'enseignement, par exemple en Seconde de 1100-1200 heures année à 975 heures (ce qui permet au passage de récupérer 4000 emplois).

L'un des éléments qui permet de justifier cette réduction, réside dans la « reconquête du mois de juin » que le Ministre veut généraliser : « Les élèves auront moins d'heures de cours par semaine mais ils auront cours jusqu'à fin juin » !!!!.

Tout enseignant de lycée sait que, vu la complexité des opérations de fin d'année : orientation, préparation du Bac, surveillances, corrections, cette opération ne peut que se traduire par l'impossibilité de tenir un tel calendrier et une nouvelle aggravation de la charge de travail pour les collègues.



Jean-François Gay

Marie-Damienne Odent

L'année 2008-2009 s'annonce très difficile dans les CIO.

Nous l'avions dénoncé depuis mars 2008, nous y sommes presque tous les CIO de l'académie (et de France) sont concernés par des manques de personnel, que ce soit le non remplacement des départs en retraite, les temps partiels non compensés, des postes vacants ou des congés non remplacés : conséquences de la baisse drastique du nombre de postes offerts au concours de COPsy.

Les élus du personnel ont insisté et poursuivent leurs interventions auprès du rectorat pour que des contractuels soient embauchés rapidement pour compenser tous les manques et permettre aux équipes de CIO de travailler décemment et offrir un service de qualité au public.

9 rapports sont parus depuis 2003, martelant toujours les mêmes conclusions amenées d'avance par des démonstrations pseudo scientifiques et préparant le transfert de nos compétences aux enseignants ou pire à des agences de coaching. En faisant l'amalgame, sous couvert d'« orientation tout au long de la vie » entre la construction d'un projet profes-

sionnel à l'adolescence et l'insertion des adultes en reconversion ou au chômage, ils condamnent notre métier et notre spécificité dans l'Éducation Nationale.

Tout dernièrement, une conférence européenne sur les questions d'orientation présidée par la France s'est tenue à Lyon, définissant des priorités mais pas encore les modalités d'application; la présence du SNES a permis de citer les COPsy et leur rôle, ignorés dans les conférences.

L' audience avec notre Recteur fin septembre, dont le compte-rendu a été envoyé dans les CIO, indique qu'il est un fervent partisan de notre transfert à la Région (en 2003, il nous avait surnommés les « Oxymores » et la rue avait répondu « Occis, mais pas morts ! ») et prône une modification de notre statut.

Restons vigilants au moment de l'annonce imminente de la réforme des lycées, où nous allons connaître le nombre de postes aux concours et leurs modalités et engageons nous dans les différentes actions proposées.

Un stage syndical COPsy est organisé au SNES académique à Arcueil

le mardi 25 novembre.

Demande à déposer avant le 25 octobre

Un moment d'information, de réflexion et d'échanges pour que nous puissions ensemble défendre notre métier

Pensez à faire votre demande d'autorisation d'absence au moins un mois à l'avance auprès de l'Inspecteur d'Académie de votre département, sous couvert du DCIO, et à vous inscrire au stage en parallèle. Vous recevrez très prochainement des informations pratiques sur ce stage.

Claudine Bur,

Cécile Chérouvrier,

Evelyne LeBreton-Lannoy

DE VERSAILLES

Secrétaires Généraux

Marie-Damienne ODENT

Jean-Jacques DUCHON

Michel VIALLE

Secrétaire Administratif

Jean-Jacques DUCHON

Trésorière Académique

Anny JOLLY



SECTEURS	RESPONSABLES	JOURS DE PERMANENCE
Emploi (mutations, carrières, rémunération...)	Alain Béreau, Pascale Boutet, Laurent Boiron, Martine Bohic, Marie Chardonnet, Olivier Maisondieu, Claudette Valade	Lundi, Mardi après-midi, Mercredi après midi Jeudi
TZR :	Jean-Christophe Anglade	Mardi, Jeudi
Agrégés	Jean-Christophe Anglade Alain Béreau Philippe Lévy Claudette Valade	Mardi Mercredi matin Jeudi
PEGC	Anny JOLLY	Vendredi matin
Non Titulaires	Jean-Marie Barbazanges Olivier Maisondieu	Lundi
CPE et vie scolaire	Patrick Bader Mireille Charton Mohamed Fares	Jeudi
Iufm et Entrée dans le métier	Baptiste Eychart	Lundi après midi Mercredi après-midi
Lycées	Jean-François Gay	Jeudi
Collèges	Guy-Eric Lemouland, Bruno Mer	Lundi
Trésorerie	Anny Jolly	Vendredi
Stages Syndicaux	Brigitte Dekleermaker	Mardi après midi et Vendredi matin

Défense des personnels et Syndicalisation

Le Snes, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend **tous** les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous. Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du Snes lui apportent.

Chacun comprendra donc que le Snes accorde une **priorité à ses syndiqués** en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

Hors classe des certifiés : une nette amélioration

Congé Formation

A la CAPA du 28 mai 2008, sur 1872 candidatures, 144 ont été satisfaites (prolongations comprises). Il s'agit très majoritairement de 7^{ème} demandes. La « barre » était à 255 points. Le vœu présenté par le SNES demandant l'augmentation du contingent a été adopté.

Attention : l'an dernier la circulaire était publiée dès le 30 novembre.

Avancement d'échelon des corps à gestion déconcentrée

- Certifiés :** le 18 décembre
- COP :** le 12 décembre
- CPE :** le 16 décembre
- DCIO :** le 23 janvier
- PEGC :** le 19 décembre

La fiche syndicale d'avancement d'échelon sera disponible dans l'US de la fin novembre.

Le dossier de l'accès à la hors classe des certifiés a connu de nombreuses péripéties ces dernières années : changements multiples du barème empêchant toute anticipation par les collègues, mise en place d'une pseudo évaluation au mérite par les IPR et les CE. Le paroxysme a été atteint avec la campagne 2007 qui a écarté des centaines de collègues de la promotion sans justification valable, au seul motif d'un avis très favorable des IPR accordé en toute opacité.

Le recul de l'arbitraire grâce à l'action des élus du SNES

Les élus du SNES ont mené, en 2007, une véritable guerre de tranchées pendant les groupes de travail, mettant en évidence les incohérences et les injustices du tableau d'avancement.

Leur opiniâtreté et la pertinence de leurs analyses ont permis de faire changer les choses et l'Administration a dû reconnaître son incapacité à apprécier la valeur professionnelle des collègues selon des critères fiables, équitables et transparents. Elle a donc été contrainte de mettre en place, en 2008, **un nouveau barème dans lequel l'élément déter-**

minant est désormais l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, permettant ainsi à un maximum de collègues de partir en retraite avec le bénéfice de la hors classe .

La hors classe comme perspective de carrière pour le plus grand nombre

De plus pour 2008, les ratios de promotion ont été sensiblement augmentés par le Ministère. Ces mesures qui font suite à celles obtenues l'an dernier, sont à mettre à l'actif des fortes mobilisations des personnels sous l'impulsion du SNES. Elles se traduisent par des possibilités de promotions supplémentaires pour les cer-

tifiés. Un rééquilibrage dans la répartition des contingents a également été effectué entre les académies qui prend mieux en compte les structures par âges. Ainsi, dans l'académie, ce sont 597 promotions qui ont pu être réalisées (501 en 2007 soit + 19%). **Le dernier promu avait un barème de 149,2 et était né le 25/3/55** (à égalité de barème, c'est la date de naissance qui a départagé les collègues.)

Les élus du SNES en CAPA mettront tout en œuvre pour permettre à un maximum de collègues d'accéder à la hors classe.

Pascale Boutet

NOTATION	Note administrative	40
	Note pédagogique (note vieille si inspection > 5 ans)	60
PARCOURS DE CARRIERE	Pour le 11 ^{ème} échelon :	40
	Points additionnels : + 5 points par année d'ancienneté dans le 11 ^{ème} + 5 points si échelon obtenu au grand choix ou choix	
	Pour le 10 ^{ème} échelon :	30
	Points additionnels : + 5 points si échelon obtenu au grand choix	
	Pour le 9 ^{ème} échelon : Pour le 8 ^{ème} échelon : Pour le 7 ^{ème} échelon :	15 10 5
PARCOURS PROFESSIONNEL	Exercice en établissement prioritaire (ZEP/S/V) :	
	- de 5 à 10 ans d'ancienneté poste (au 1/09/2008) - plus de 10 ans d'ancienneté de poste	5 10
AVIS EXPERTS	Démarche de promotion :	
	Bi admissibilité	5
AVIS EXCEPTIONNEL	Avis du chef d'établissement Favorable Défavorable	
	Avis des IPR Favorable Défavorable	
AVIS EXCEPTIONNEL	Avis Exceptionnel Recteur	250
	(limité à 5% du nombre total de promotions possibles)	

Ventilation de service : vérifiez votre Etat VS du 30 septembre au 17 octobre

L'Etat VS doit vous être soumis en tirage papier pour que vous puissiez vérifier son exactitude. Il en va du paiement des heures supplémentaires auxquelles vous avez droit. Vérifiez-les très soigneusement et adressez-vous, si nécessaire, au chef d'établissement pour faire rétablir vos droits.

En cas de litige avec celui-ci, contactez la section académique.

QUELQUES PRECISIONS

VALABLES POUR TOUS

- ♦ **L'heure de première chaire :** c'est une heure de minoration du service de droit à partir de 6 heures de cours en première, terminale, STS et CPGE. Les heures de TPE et d'ECJS comptent. Les classes parallèles, les heures dédoublées comptent une seule fois. L'heure de première chaire peut être la 15ème ou la 18ème heure poste, contrairement à ce que certains chefs d'établissement prétendent.
- ♦ **La majoration de service :** imposable si le nombre d'heures de cours en

présence de moins de 20 élèves dépasse huit heures. Cette majoration est d'une heure. Attention : les dédoublements, TP, modules, groupes de langues en terminale... n'interviennent pas dans le calcul.

- ♦ **Les décharges labo :** en histoire, sciences physiques, LV, techno, SVT, des décharges sont prévues pour la gestion des laboratoires et cabinets. Si vous en êtes chargé, vérifiez que cette heure figure bien dans l'état VS.

LES NÉOTITULAIRES

- ♦ Le Recteur a défini leur obligation de service comme étant de 14 heures pour les agrégés et de 17 heures pour les certifiés. En cas d'heures supplémentaires, celles-ci doivent être comptées à partir de la 14ème ou de la 17ème heure. Par exemple, un collègue agrégé faisant 15 heures de cours, dont plus de 6 en première et terminale, a 2 heures supplémentaires.

LES ENSEIGNANTS EN STS

- ♦ Lorsque plusieurs collègues se partagent les TP d'une même division STS,

la pondération BTS d'un quart d'heure est attribuée à chaque enseignant et non à la division.

LES ENSEIGNANTS EN SERVICE PARTAGE

(postes à complément de service et TZR)

- ♦ Le décret de 1950 dit que le maximum de service des collègues enseignant dans 3 établissements différents est diminué d'une heure.
- ♦ La circulaire de 1978 reprenant celle de 1975 précise que les professeurs amenés à enseigner dans des établissements situés dans des localités **différentes** peuvent bénéficier en outre, s'il s'agit de deux localités non limitrophes, d'une réduction de service d'une heure.

Pour tout problème de VS, adressez-vous à la section académique en n'oubliant pas de préciser votre nom, votre discipline et votre établissement.

Claudette Valade

Le remboursement des frais de déplacement : un droit à connaître et à faire valoir

Les conditions :

Elles sont stipulées par le décret 2006-781 du 3 juillet 2006. L'agent devant se déplacer hors de ses communes de résidence professionnelle ou privée pour les besoins du service (stage de formation initiale, convocation à des stages de formation continue, participation à des jurys de concours et d'examen) peut être indemnisé de ses frais de transport (sur la base du tarif SNCF seconde classe). En sont exclus les agents qui perçoivent un régime indemnitaire particulier au titre de leur formation, comme les collègues en congé formation.

Les situations qui y ouvrent droit, en particulier :

Les néo-titulaires se rendant à la formation « filée » y ont donc droit, tout comme **les stagiaires IUFM**. La mention « n'ouvre

pas droit au remboursement » figurant sur les convocations n'a aucun fondement réglementaire et correspondrait à un bug du logiciel qui les édite, selon l'Administration.

Les TZR en service partagé à l'année peuvent réclamer des indemnités pour les déplacements qu'ils doivent réaliser afin de se rendre dans l'établissement de leur affectation secondaire si ce dernier se trouve dans une autre commune, non limitrophe, que celle de leur établissement d'affectation principale ou de leur résidence personnelle.

Attention : en cas de versement de l'ISSR, cette dernière est exclusive de tout autre indemnité.

Le SNES se bat contre les interprétations limitatives du décret du 3 juillet 2006 par l'Administration et estime que les personnels se ren-

dant en stage de formation continue, les TZR en AFA y ont droit.

Comment le réclamer ?

Vous devez produire auprès du Rectorat **un état des frais certifié** et, le cas échéant, appuyé des pièces justificatives nécessaires. Nous sommes intervenus auprès de la DRH du Rectorat pour que les imprimés soient disponibles dans les lieux de formation et dans les établissements.

Dans l'attente, **vous pouvez les réclamer par courrier à la DAF 3** (Division des affaires financières), 3, Bd de Lesseps, 78 017 Versailles cedex. Ils sont à retourner remplis et visés par votre C/E à la même adresse par voie hiérarchique.

Claudette Valade

La Hors classe des agrégés :

La CAPA du 6 mai 2008, tout en confirmant les dangers des modalités mises en place en 2006 a été l'occasion de progrès notables. Ces derniers sont à mettre à l'actif de la détermination et de la ténacité des élus du SNES qui sont intervenus à chaque stade de l'élaboration de la liste : audience auprès du Recteur, informations sur le site pour aider les S1 à peser sur les avis, enfin lors de multiples GT et de la CAPA discussion des avis que nous avons fait confronter aux évaluations statutaires (notes, rapports).

Une procédure d'évaluation favorisant le règne de l'arbitraire et excluant de nombreux collègues

Ce travail a montré incohérences et scandaleuses contradictions : une note administrative de 40 peut valoir un avis TF mais aussi « Favorable » (F) voire « Sans opposition » (SO). Ou encore, en histoire géographie, une note de 52 donnait un avis SO quand une note de 49 valait un avis TF. Enfin, comme nous demandions à l'inspection d'anglais de justifier le maintien, cette année encore, d'un avis SO, elle eut ces mots qui révélaient naïvement l'inanité d'une telle évaluation et ses dangers pour les personnels : « Il n'y a pas assez d'inspecteurs et Mme X n'a pas fait, comme certains de ses collègues, de demande d'inspection ». Tout était dit d'une évaluation au « mérite » !

Les conséquences de ces injustices sont très graves. En effet, le Recteur n'a accordé la bonification exceptionnelle (cf sur le barème, l'US « carrières » n° 661) qu'à partir du moment où il y avait un avis TF. Ainsi, un collègue qui n'aurait jamais eu matière à demander une révision de note administrative et bien noté par l'IPR peut être définitivement écarté et cela sans aucune explication avec un avis F ou SO.

Les améliorations obtenues par les élus du SNES

Par nos critiques et nos interventions nous avons obtenu des modifications des avis IPR principalement et la réévaluation de nombreuses situations. Un certain nombre d'éléments et de chiffres permettent de voir d'importants progrès depuis 2007 :

- ⇒ il y a eu reconduction automatique des avis TF des IPR (ce qui n'avait été conquis que de haute lutte en 2007)
- ⇒ les bonifications exceptionnelles attribuées à d'autres échelons que le 11^{ème} étaient strictement limitées aux 10% des promouvables (soit 32) qu'impose la circulaire ministérielle. (Pour mémoire en 2007 il y en avait 25% dans le projet initial et nous avons pu réduire ce nombre à 15%).

Cette année encore, le Recteur est allé au-delà des exigences de la circulaire ministérielle en n'utilisant pas la totalité de son contingent de bonifications exceptionnelles. Mais, alors que sur 325 possibilités il n'en utilisait au départ que 283, nous avons fait porter ce nombre à 302. (En 2007, alors que les ordres de grandeur étaient comparables, ce sont 67 possibilités qui avaient été perdues.)

Enfin dans le fonctionnement de cette machine à exclure très complexe qu'est le barème, il y a deux indicateurs essentiels et ils progressent :

- ⇒ 54,3% (contre 47,4% en 2007) des 11^{ème} échelon avec au moins 4 ans d'ancienneté ont été proposés.
- ⇒ Parmi eux, 78% ont eu la bonification exceptionnelle (contre 67,4% en 2007)

Il ne s'agit pas de se satisfaire de ces résultats. Mais ils montrent les progrès réalisés, comment nous pouvons les amplifier et, avec la collaboration des S1, combattre l'individualisation des carrières et la conception d'une Fonction Publique des métiers que le gouvernement, en effaçant les repères collectifs et en brisant les solidarités, veut substituer à la Fonction Publique de carrière.

Comme nous demandions à l'inspection d'anglais de justifier le maintien, cette année encore, d'un avis SO, elle eut ces mots qui révélaient naïvement l'inanité d'une telle évaluation et ses dangers pour les personnels : « Il n'y a pas assez d'inspecteurs et Mme X n'a pas fait, comme certains de ses collègues, de demande d'inspection ».

LA POUDRE AUX YEUX DU RECTEUR

Offrir les conditions qui favorisent l'installation dans la vie professionnelle, qui permettent une entrée progressive dans le métier est au cœur des revendications du SNES et implique d'éviter la démagogie, de ne pas lancer de la poudre aux yeux.

Or, c'est à ce dernier exercice que s'est livré le Recteur de Versailles à l'égard des néo-titulaires. Pour améliorer les conditions d'entrée dans le métier, il leur a accordé une priorité absolue lors de la phase d'ajustement (affectation des TZR). Cette mesure appelle plusieurs commentaires :

- ♦ Elle apparaît comme **une grossière et très temporaire manœuvre de diversion destinée à occulter la terrible dégradation des conditions d'emploi** que subit, dans un contexte d'assèchement budgétaire de l'EN, la profession, et au premier chef les jeunes collègues. En raison des suppressions massives de postes (moins 976 sur Versailles), les nouveaux enseignants sont, dans l'immense majorité, nommés dans des fonctions de remplacement, là où la pression sur les personnels, la détérioration de l'exercice du métier sont les plus exacerbées : plus de 65% d'entre eux à Versailles (contre 52% il y a trois ans). Dans certaines disciplines comme les Lettres modernes ou l'Espagnol à Versailles, ce sont près de 80% qui se sont retrouvés affectés comme TZR, condition subie et non choisie.
- ♦ Si les TZR néo-titulaires ont connu pour beaucoup leur affectation plus tôt, **la priorité donnée n'a pas amélioré les conditions d'exercice du métier et c'est la logique de la rentabilisation maximale qui a présidé à la définition de leur service**. Plus de la moitié d'entre eux sur Versailles sont nommés sur des services à cheval sur deux, voire trois établissements, parfois en lycée et collège, certains en SEGPA. L'immense majorité s'est vu imposer des heures supplémentaires, rendant caduc l'allègement de service d'une ou deux heures qu'ils étaient censés avoir pour suivre leur formation. Elle a servi à



faire absorber les heures supplémentaires refusées.

- ♦ Sous couvert d'une amélioration en trompe-l'œil de l'entrée dans le métier, **cette mesure a été un coin introduit par les Recteurs de Créteil et de Versailles dans les garanties collectives de l'ensemble des TZR, déjà soumis à un cadre réglementaire qui autorise beaucoup de flexibilité pour l'Administration (voir article ci-contre)**.

Cette priorité à l'affectation permet au Recteur comme au MEN de se dispenser de véritables mesures améliorant les conditions d'entrée dans le métier.

Le SNES demande :

- ♦ **une véritable décharge de service** qui se traduise par un abaissement significatif de la charge de travail permettant un accès aux compléments de formation
- ♦ **l'implantation suffisante de postes** pour répondre, à la fois aux besoins de formation des jeunes et à nos exigences pour l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier
- ♦ **la construction d'un nouveau mouvement national** qui permette de postuler directement sur des établissements ou des zones de l'ensemble du territoire national afin d'améliorer la mobilité de chacun dans le respect des règles pour tous.

Baptiste Eychart

TZR : la recherche de la flexibilité maximale

Des personnels pressurés...

Cette rentrée 2008 marque une nouvelle aggravation des conditions d'affectation et d'exercice pour les TZR. Le choix du Recteur d'affecter prioritairement à l'année les TZR néo-titulaires n'est qu'un trompe-l'œil pour masquer, de manière temporaire, au moment crucial de l'entrée dans le métier, la pression de plus en plus intense qui s'exerce sur les TZR au nom de l'impératif de rentabilité.

Le constat est édifiant :

- ♦ affectation à l'année (AFA) en service partagé sur 2, voire 3 établissements selon les disciplines (près de la moitié des TZR en AFA), souvent sur plusieurs communes (limitrophes ou non) sans, bien entendu, l'accord des collègues.
- ♦ Affectation hors zone (hors département dans certaines disciplines) en hausse

...des garanties collectives affaiblies

Sous couvert d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier, en bloquant le mouvement de juillet par le nombre de supports réservés pour les affectations de titulaires 1ère année, le Recteur a fait implorer la notion de barème et de préférences qui garantissait un traitement équitable de tous les TZR et leur assurait à terme de pouvoir trouver une affectation conforme à leurs vœux.

Suite ci contre

TZR : la recherche de la flexibilité maximalesuite

Le Rectorat prétendait consacrer les groupes de travail du mois de juillet au seul examen des affectations des néo-titulaires et procéder en parallèle, ou durant le mois d'août, aux nominations des TZR déjà en poste, en dehors de tout cadre paritaire, sans vérification des préférences et du barème. Seul un quart des TZR en poste ont connu une affectation au mois de juillet et ***cela grâce à la bataille conduite par les élus du SNES qui ont exigé l'examen de toutes les affectations possibles en groupe de travail.***

L'amélioration de l'entrée dans le métier, pour laquelle le SNES revendique de vraies solutions (cf article p. 10) a été un prétexte commode utilisé par le Recteur pour affaiblir les garanties collectives dont disposaient les TZR et les rendre plus flexibles. En dehors de leur première année, les personnels de remplacement seront soumis au régime de la

nécessité de service, ce que le Recteur résume par la tautologie : « les TZR sont TZR. »

Connaître ses droits

Ces pratiques montrent bien que, pour le Rectorat, les TZR sont une variable d'ajustement. Elles participent d'une volonté de remettre en cause le remplacement comme mission du service public en pressurant les personnels : élargissement des ZR à la taille départementale, proratisation des ISSR...

De plus, le Rectorat tente, dans certaines situations, de changer arbitrairement le RAD (rattachement administratif) des collègues. Rappelons que l'établissement de rattachement administratif doit être signifié lors de la première affectation sur ZR et que, si le collègue ne demande pas sa mutation, ce RAD ne doit pas être modifié.

Pourquoi cette manœuvre ? Pour priver des TZR d'éventuelles ISSR : elles ne sont versées que dans le cas de suppléances ou de remplacement après le début de l'année en dehors de l'établissement de rattachement administratif. Pour la même raison, le Rectorat anticipe au 1^{er} septembre les arrêtés d'affectation postérieurs à la rentrée des élèves (Si vous êtes dans l'une de ces situations, contactez immédiatement la section académique du Snes).

Le Snes Versailles organise ***un stage d'une journée, le jeudi 13 novembre 2008 à la bourse du travail, sur les droits des TZR et les conditions d'exercice*** (autorisation d'absence à remplir au moins un mois avant la date du stage et à adresser par la voie hiérarchique. Modèle disponible sur le site du SNES académique).

Jean-Christophe Anglade

Intra 2008 : un mouvement sous pression

Nombre de postes mis au mouvement d'abord, équilibre du barème ensuite, sont les gages d'un mouvement fluide offrant à tous la possibilité d'une mobilité choisie et volontaire. Or, depuis plusieurs années, le mouvement intra de Versailles est obéré par la politique continue de destruction massive des postes (moins 2300 sur les quatre dernières années). Un nouveau pas a été franchi cette année avec 976 postes supprimés. Baisse sensible du nombre de demandeurs (5976 cette année contre 6334 en 2007 et 7050 en 2006), érosion du taux de mutation pour les collègues déjà titulaires d'un poste fixe ou sur ZR (40,3% en 2008 contre 44,8% en 2007 et 48,2% en 2006), explosion du nombre de néo-titulaires nommés sur ZR, faute de postes définitifs en établissement (65% en 2008 contre 58% en 2007 et 52% en 2006), augmentation préoccupante du nombre de mesures de carte

scolaire (MCS) dans certaines disciplines sans solution de réaffectation viable pour les collègues concernés... sont les symptômes d'un grippage de l'intra.

Avec la multiplication des postes à complément de service, ces tendances du mouvement intra témoignent de la dégradation des conditions d'exercice du métier imputable à la politique de restriction budgétaire. Elles ont été aggravées, sur le plan académique, par des initiatives rectorales : choix d'anticiper sur les futures suppressions de postes de l'année suivante, refus persistant de revenir sur certaines MCS au nom du dogme budgétaire du ratio HS/HP, profilage abusif de certains postes ainsi soustraits au mouvement général (postes de langues vivantes en collège...) Les commissaires paritaires n'ont obtenu qu'à la marge la réinjection de postes dans le mouvement après d'âpres débats avec l'Administration. Dans le cadre d'un

mouvement anémié, ils ont apporté un maximum d'améliorations au projet de l'Administration (mutations supplémentaires, amélioration du rang de vœu...) dans le respect des règles communes et des vœux et barèmes de chacun, en utilisant au mieux les informations apportées par la fiche syndicale de suivi individuel.

La situation de blocage de l'intra exige plus que jamais le retour à un mouvement national alimenté par un nombre suffisant de postes afin de garantir une mobilité choisie pour les personnels et la couverture des besoins du service public d'éducation. Elle montre la nécessité de poursuivre la bataille pour l'emploi public: rétablissement des postes supprimés du fait de l'imposition des HS, refus des nouvelles suppressions annoncées au budget 2009.

Michel Vialle.

19 octobre



Manifestation

nationale pour l'école

Réservez votre Dimanche



.Non aux suppressions de postes

.Non aux réformes

rétrogrades et ségrégatives

.Oui à l'ambition

pour les jeunes et nos métiers



La Réforme Darcos

des Lycées,

c'est Non!



LES MOYENS EXISTENT!

L'ÉTAT MOBILISE DES MILLIARDS D'EUROS
FACE À LA CRISE FINANCIÈRE,

IL PEUT INVESTIR DANS L'ÉDUCATION!